



Annuler un Bon de commande cuisine

Par **ludomac**, le **19/08/2016 à 12:14**

Bonjour, rn
Je souhaite annuler un bon de commande d'une cuisine, je n'ai pas versé d'acompte, je ne trouve rien sur un délai de rétractation dans le bon de commande, comment puis-je faire car le cuisiniste ne veut pas annuler la commande et de plus il me demande la totalité de la commande.rn
Il est passé prendre les côtes, de plus la cuisine faite sur plan ne correspond plus à nos attentes car la cuisine prend trop de place dans notre espace de vie.rn
Merci, cordialement.

Par **morobar**, le **19/08/2016 à 17:14**

Bjr,rn
Il n'existe aucun droit de rétractation hors les ventes à distance (correspondance) et à domicile.rn
Le contrat est signé, et seule la négociation peut aboutir à la rupture d'un commun accord.rn
Il eut mieux valu verser des arrhes, cela aurait permis d'annuler la commande en ne perdant que ces arrhes.

Par **ludomac**, le **19/08/2016 à 18:55**

bjr, rn
puis-je leur envoyer une lettre par recommander avec AR en leur expliquant notre situation , seras t'elle prise en compte ?

Par **Visiteur**, le **19/08/2016 à 19:06**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnSeulement si la cuisine ne correspond PAS à la commande initiale

Par **ludomac**, le **19/08/2016 à 22:31**

la cuisine avec (ilot central) initiale a été créer par rapport au plan de la maison. bref nous avons préciser verbalement qu'il fallait attendre que le chantier de notre maison (placo et autre)soie terminer pour ce rendre compte qu'elle n'irai pas car l'ilot prenait trop de place .rnrnça me saoul nous somme sur le pied du mur, envers des chose qui on été dite verbalement (qui n'apparaisse nulle part sur papier) rnrnje sais pas si je peux faire une lettre avec la loi Article L122-11

Par **morobar**, le **20/08/2016 à 09:06**

Bjr,rnQuel intérêt de signer un bon de commande si on ne sait pas comment agencer ou si cet agencement va convenir.rnLes propos échangés n'ont aucune influence si le vendeur ne les a pas notés et donc agréés.rnDe quel article 122-11 évoquez-vous l'intérêt ?rnLorsqu'on cite un article, mieux vaut indiquer le code visé, car celui de la consommation ne parait pas avoir d'application avec votre situation.

Par **Lag0**, le **20/08/2016 à 10:25**

[citation]car celui de la consommation ne parait pas avoir d'application avec votre situation.[/citation]rnSauf si ludomac a été contraint de signer le bon de commande sous la menace du cuisiniste...rn(nota : article abrogé au 1er juillet 2016)

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2016 à 10:40**

Bonjourrnje crois que Morobar a tout dit.....rnCe n'est pas le problème du cuisiniste si vous avez changé d'avis.rnLe mieux est de tenter de trouver une solution à l'amiable.rnAu pire vous pourrez tenter de jouer sur un retard de livraison si toutefois une date a été déterminée.

Par **ludomac**, le **20/08/2016 à 22:58**

Tapez votre texte ici rebonjour ,rnje sais c'est un peu ambigu, mais le truc est qu'as la signature de ce projet ou on avait des offre (ristourne ..) donc la cuisine nous convenait ,en lui disant sous réserve de l'espace de la cuisine dans la future maison (ilot prend trop de place) ,et que le vendeur nous as dit verbalement que si on signe le bon de commande on pourrait garder les offres et que ce bon nous engage as rien!!! rnrnps: cette cuisine devait être financer

as credit (stipuler sur le bon de commande) par le cuisiniste , nous avons eu aucun projet de financement de cuisinella , sur ce bon de commande est indiquer que le jour de la signature on as verser 1290€ d'acompte alors que nous avons rien donner a ce jour , et on m'envois un message:rnncuisiniste- "Je me permet de vous contacter car je n'ai pas eu de nouvelle après mon email du 30 juin 2016, suite à la prise de cotes.rnrnJe vous informe qu'afin de respecter mes engagements signés sur le bon de commande de votre cuisine, je vais devoir envoyé la commande à l'usine. rnDe plus, la cuisine sera fabriquée selon les informations sur le bon de commande et telle que je l'ai dessinée.rnrnN'ayant pas eu d'acompte de 30% avant la commande, je vous informe que vous serez donc redevable de la totalité du montant de la cuisine lors de la livraison prévue pour le 22 Septembre 2016, comme convenue sur le bon de commande. Montant qui s'élève à 4300 € TTC."

Par **Visiteur**, le **20/08/2016** à **23:07**

Si le crédit était refusé, votre problème serait réglé.rnA-t-il été correctement établi ?rnSinon il vous restd la dolution de rester chez eux mais demander un réaménagement de l'agencement.

Par **Iudomac**, le **21/08/2016** à **00:04**

on n'as jamais eu d'offre de prêt

Par **BrunoDeprais**, le **21/08/2016** à **10:54**

BonjourrnEssayez de faire une copie (sans les noms) du bon de commande.rnJe me souviens d'une vente lié très discrètement à un crédit, le client avait signé sans s'en rendre compte.rnFaut dire que l'entreprise n'était pas un modèle de morale, mais le client ne pouvait rien faire.